

À PROPOS DES ÉTIQUETTES DE PROVENANCE DANS LES COLLECTIONS D'INSECTES¹

Jean LECLERCQ

Zoologie générale et Faunistique,
Faculté des sciences agronomiques,
B-5800 Gembloux, Belgique

L'expérience que nous avons à Gembloux d'inventorier des collections et de récolter des informations en vue de la cartographie des répartitions des insectes nous a appris que trop souvent, et encore de nos jours, les entomologistes sont regrettablement négligents quand ils mettent des étiquettes de provenance aux insectes destinés à la collection.

Cela se manifeste de plusieurs façons: écriture illisible, fautes d'orthographe, abréviations incompréhensibles, étiquettes ou marques colorées correspondant à un code introuvable, possibilité de prendre le nom du récolteur pour celui d'une localité, manque de précision. Le dernier cas est fréquent. Qui peut se contenter d'une provenance comme « environ de Bruxelles », « Département du Var », « Costa Brava » ou « Maroc »? On m'a rapporté de France quelques Hyménoptères intéressants étiquetés « St-Antoine ». Je consulte la « Nomenclature internationale des Bureaux de Poste » (Berne, 1968), j'y trouve 8 St-Antoine, dans 6 départements! Heureusement je peux atteindre le récolteur qui précise – qui l'aurait supposé? – qu'il a chassé à St-Antoine-de-Ficalba, dans le Lot-et-Garonne.

Un appel pour plus de rigueur dans la notation des provenances se justifie

d'autant plus maintenant qu'on peut craindre de nouvelles confusions et imprécisions du fait des fusions légales de communes. Il serait absurde qu'on se contente désormais d'écrire « Liège » pour des captures faites au Start Tilman, à Jupille, à Wandre ou à d'Anvers, de Bruxelles et de Liège, l'imprécision serait d'autant plus regrettable qu'il y a grand intérêt à comparer la composition et l'évolution des entomofaunes en pleine ville, en banlieue très modernisée et en banlieue restant semi-rurale.

Évidemment, il n'y a pas lieu de pêcher pas excès contraire. Il n'y a qu'un Namur en Belgique, et même s'il y en a aussi un au Québec, il est tout à fait inutile que nous prenions soin d'étiqueter « Belgique: Prov. Namur: Namur-ville ». C'est aussi zèle inutile que de vouloir pour tout ce qu'on récolte noter la localisation précise au niveau du hameau, de la borne kilométrique, du biotope. En biogéographie et en écologie, le mieux peut être l'ennemi du bien, porter à s'encombrer de détails dont on ne tirera probablement jamais rien sinon la démonstration laborieuse de l'évidence, par exemple que dans des lieux humides on trouve des espèces déjà bien connues comme hygrophiles, dans des lieux ouverts et ensoleillés, des espèces connues comme héliophiles, etc.

Il est généralement sage de faire une différence entre les objectifs et les méthodes de la biogéographie d'une part, de l'écologie (et surtout de l'autoécologie) d'autre part. L'enquête biogéographique vise à poser des problèmes de répartition et de dynamique générale des populations; elle a besoin de données nombreuses, cherchées dans des territoires ayant la dimension d'une région, d'un pays ou d'un continent. Pour comprendre les phénomènes mis en évidence dans ces espaces, il faut d'abord et il suffit de se soucier des facteurs généraux qui conditionnent les pe-

plements animaux, c'est-à-dire du climat général, des caractères géolo-giques, pédologiques, botaniques et économiques qui font les paysages. Pour les inventaires fauniques, opérations cartographiques et comparaisons à faire à ces niveaux, il suffit presque toujours que les localités des captures ou observations soient convertibles en carrés de quelques kilomètres de côté (par exemple en carré de 5 x 5 km ou même de 10 x 10 km dans le système U.T.M.). Cette précision suf-fisante est ordinairement acquise en notant le nom de **la commune avant la fusion des communes** qui intervint naguère, ou en notant le nom de hameau ou de lieu-dit banalement inscrit dans la signalisation routière. C'est d'ailleurs affaire de bon-sens: on est porté à préciser plus ponctuellement quand on explore un site original manifestation très limitée ou quand on capture ou observe une espèce visiblement peu banale.

Mais si l'on veut comprendre plus finement, plus physiologiquement le problème de répartition posé par une espèce, ou par un petit groupe d'espèces, ou bien si l'on veut caractériser, comparer, juger l'originalité et la dynamique écologique d'un site, alors bien sûr, il faut circonscrire les observations, éventuellement faire des comptages, des mesures, revenir souvent, cela non au hasard mais **selon un programme réfléchi, de nature écologique**.

Il est déraisonnable (ça se fait pourtant!) de vouloir que toutes les enquêtes des naturalistes sur le terrain, toutes les collections faites par les entomologistes, y compris celles des chercheurs occasionnels et des amateurs, se fassent désormais avec les soucis et notations de précisions qui n'ont aucune utilité en dehors d'une recherche écologique programmée. Il ne faut pas

que des velléités écologiques gênent les encore nécessaires recherches d'informations biogéographi-ques. Biogéographie et écologie sont des disciplines réciproquement auxiliaires, elle justifient l'un et l'autre d'opportuns avertissements. Mais ce n'est pas parce que l'écologie est plus jeune et porte un nom qui a fait fortune (non sans risques), que la biogéographie serait devenue une science dépassée ou secondaire. Nous qui continuons à collectionner les insectes, c'est-à-dire à échantillonner les entomofaunes régionales, nous vérifions sans cesse que les répartitions animales restent très insuffi-samment décrites, qu'elles fluctuent, qu'elles sont quelque chose de l'histoire de la Terre qui ne s'explique pas simplement, qui trans-cende les expériences du niveau des biotopes, qui précède les écosystèmes et n'st pas totalement absorbée par ceux-ci.

Tout entomologiste voulant contribuer aux progrès de la biogéographie devrait toujours penser (n'est-ce pas agréable?) que sa collection doit lui survivre, qu'elle méritera des réexamens, qu'elle restera un témoin. Il lui incombe donc de prévenir la perte d'informations, conséquences d'un étiquetage insuffisant.

¹**Note de la rédaction** - Ce texte a été publié dans les Bulletin et Annales de la Société royale belge d'Entomologie 115: 25-27, 1979. On trouvera des détails complémentaires sur ce sujet dans l'article de A. Francoeur, 1980, Nature de la biosystématique, Annales de la Société d'Entomologie du Québec 25 (2): 90-98.